



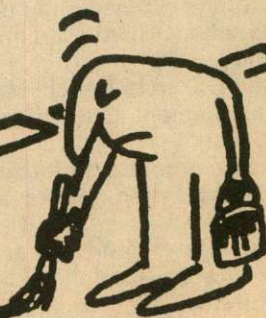
service de l'information (514) 598-2155
1601, de Lorimier, Montréal H2K 4M5

CSN no 178

semaine du 7
au 13 janvier 1983

nouvelles csn

**DE DUPLESSIS À LÉVESQUE
LE RETOUR À LA GRANDE NOIRCEUR**





agenda du mouvement

janvier

- 11 CSN conseil confédéral spécial, à Montréal
- 12 CSN réunion des salarié-e-s du mouvement, à Montréal
- 17-18 CSN session de coordination des comités de la condition féminine des régions et des fédérations. Débat sur le travail ménager et l'oppression spécifique des femmes.
- 18 **sommet populaire de Montréal** réunion du comité information au 1601
- 19 CSN projection du diaporama **Lucas Aerospace** sur une lutte originale contre les mises à pied dans l'industrie de l'armement. À 12 h 15, au 1601 de Lorimier, Montréal
- 24 **Commerce** rencontre des syndicats du Saguenay/Lac St-Jean
- 25 **ACEF de Laval** soirée d'information sur l'ACEF et les grèves, à 20h, 465 rue St-Luc, #1, Laval-des-Rapides, 663-3470
- 25-26 CSN session de formation pour les salarié-e-s du mouvement sur l'assurance-chômage et les conflits collectifs, 598-2224
- 31-1 CSN session de formation sur la santé des travailleuses, au 1601, à Montréal

février

- 7-9 **Commerce** bureau fédéral
- 18-19 ICEA premier colloque populaire sur la télématique **Robot ou Rebelle?**

LES SEMAINES À VENIR SONT CAPITALES POUR LE MOUVEMENT

Le Front commun CSN-FTQ-CEQ a fait connaître, le 9 janvier, le calendrier de déclenchement de la grève du Front commun, à partir d'une stratégie de sortie en grève par étapes, de façon à construire un rapport de force croissant et capable d'affronter la répression déjà annoncée.

Le Front commun a donc établi un mouvement de grève en escalade qui impliquera les uns après les autres l'ensemble des secteurs du Front commun.

26 janvier 1983: les enseignants et enseignantes des niveaux primaire, secondaire et collégial (public et privé) ainsi que les professionnels non-enseignants de l'éducation.

27 janvier 1983: le secteur du soutien dans l'ensemble des institutions d'enseignement ainsi que les professionnels du gouvernement (SPGQ).

28 janvier 1983: les travailleurs et travailleuses des CSS, CRSSS, CLSC, des garderies et des établissements suivants: CFP, Loto-Québec, RIO, aide juridique, office de la construction, OFQJ, etc.

30 janvier 1983: les traversiers.

31 janvier 1983: les travailleurs et travailleuses des hôpitaux.

1er février 1983: les travailleurs et travailleuses des hôpitaux psychiatriques, des hôpitaux pour malades chroniques, des centres d'accueil, des hôpitaux privés (ACHAP).

LA TOURNÉE DU FRONT COMMUN

Par ailleurs, une tournée du front commun s'est mise en branle, la semaine dernière, et se continuera tout au long de cette semaine, pour dénoncer l'ampleur des ravages faits par les décrets dans le secteur public: baisses de salaires, pertes d'emplois (12,500 mises-à-pied dans l'éducation et plusieurs centaines dans les autres sec-

teurs), et reculs imposés dans les clauses normatives des conventions collectives.

La tournée du Front commun touchera l'ensemble des grands centres régionaux pendant une dizaine de jours, et vise à faire connaître les retombées des décisions politiques du gouvernement Lévesque.

MANIFESTATION À QUÉBEC LE 29 JANVIER

- pour dénoncer la répression et les décrets
- réclamer le rétablissement de la libre négociation dans le secteur public
- dénoncer les politiques de chômage du gouvernement Lévesque.

L'équipe nouvelles csn

rédaction: Jean-Noël Bilodeau, Jean-Anne Bouchard, Guy Ferland, Jacques Gauthier, Henri Jalbert, Jean-Pierre Paré, Edith Parizeau, Michel Rioux

diffusion: l'équipe de la distribution de la CSN 598-2233

secrétaire: Louise Filteau

télécommunications: Jeanne Belzil, Béragère Marchand

collaboration: Marcel Benoit, Michel Crête, Célestin Desjardins, Clément Guévremont, Luc Latraverse, Gaston Pouliot

nouvelles csn, organe officiel de la CSN, paraît tous les lundis à l'intention des travailleuses et des travailleurs

composé, monté et imprimé par les travailleuses et les travailleurs de Interlitho, 254 Benjamin-Hudon, Ville St-Laurent.



pour élargir la lutte du secteur public

Le Conseil confédéral spécial tenu le 11 janvier a entériné l'orientation proposée par la direction de la CSN et qui fait de la question de l'emploi la priorité absolue de la centrale.

"Il y va, a expliqué le vice-président Gérald Larose, de l'intérêt immédiat de tous nos membres, tant dans le secteur public que dans le secteur privé. Il y va aussi de l'intérêt de l'ensemble de la classe ouvrière québécoise, syndiqués comme non-syndiqués".

PRIORITÉ ABSOLUE À L'EMPLOI

Ce Conseil confédéral d'une journée a servi à faire le point sur les nombreux événements survenus depuis le dernier Conseil de décembre, de même qu'à faire en sorte que soient partagées les orientations déterminées par les diverses instances. Une réunion de tous les salariés du mouvement a d'ailleurs suivi, le lendemain.

Prendre en compte toutes les dimensions

La proposition mise de l'avant par l'exécutif, en trois points, a été adoptée par toutes les fédérations de la centrale. Cependant, comme l'a indiqué le président Donatien Corriveau au délégué du Conseil confédéral, *"nous n'avons pu, jusqu'ici, convaincre nos camarades de la CEQ et de la FTQ de la nécessité d'emprunter ce chemin de lutte"*.

La proposition en question fixait trois priorités:

- La première, absolue, c'est l'emploi.
- La deuxième, c'est l'accès à la syndicalisation et à la négociation.
- La troisième, c'est la critique de la politique fiscale du gouvernement québécois.

Comme l'a expliqué l'exécutif, cette proposition signifie clairement, dans le secteur public, l'opposition aux mises à pied, la protection de la tâche des

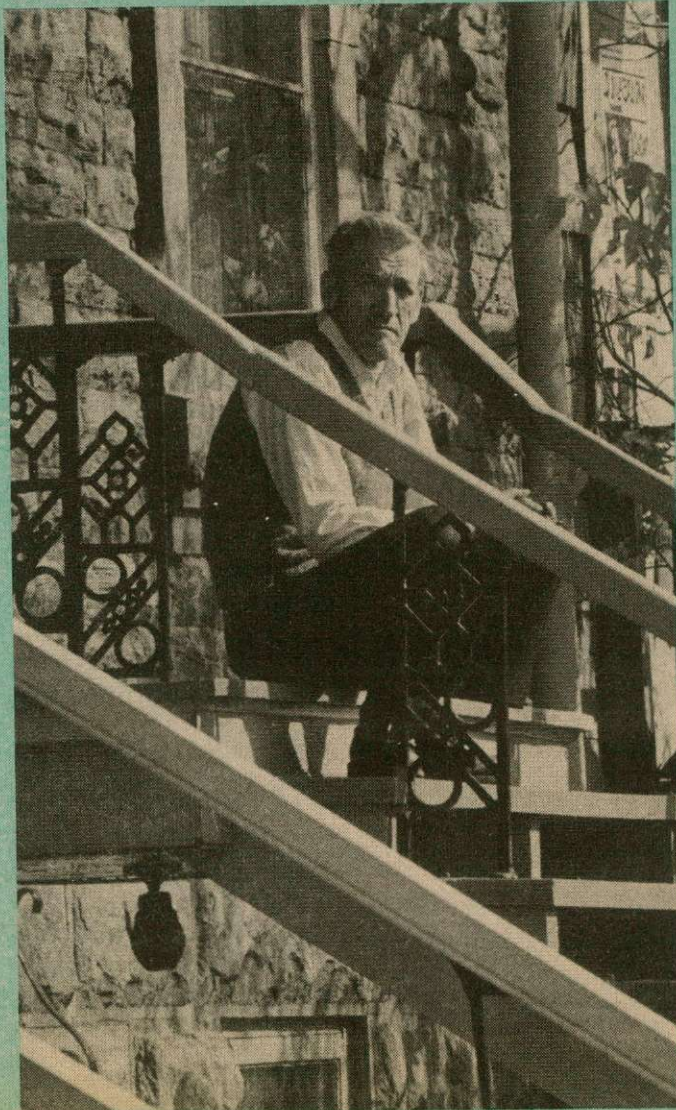
enseignants, la définition d'un plancher d'emploi pour les secteurs de soutien et des affaires sociales, de même qu'une négociation portant sur la qualité des services publics.

Dans le secteur privé, cette priorité de l'emploi prend la forme de mécanismes législatifs pour protéger l'emploi, en même temps que des investissements et une stratégie industrielle propres à développer l'emploi.

Appuyer la volonté de négociation du public

"Cette proposition, devait préciser le président Donatien Corriveau, identifiait un objectif unique de négociation, proposait une stratégie d'action unitaire de toutes les fédérations et posait concrètement l'urgence, pour le mouvement syndical comme tel, de réagir face à l'attaque portée contre nous. Elle visait à engager la bataille sur la base des intérêts larges de l'ensemble de la classe ouvrière".

Ce dernier devait enfin terminer en affirmant qu'il *"nous appartient d'appuyer la volonté de négociation du secteur public et les actions décidées pour qu'une véritable négociation prenne forme. Il nous appartient aussi de donner suite aux propositions pour l'emploi avancées par la CSN dans le secteur privé"*.



au conseil confédéral de décembre

"NOUS DEVONS CONSTATER LA FAILLITE DU PARTI QUÉBÉCOIS"

Après trois jours de débats particulièrement sérieux, le Conseil confédéral de décembre a adopté un document présenté par l'exécutif de la CSN et décrivant la faillite, sur tous les plans, du gouvernement du Parti québécois.



Au plan national, il arrive en effet que le premier gouvernement d'un parti soi-disant voué à l'émancipation politique du Québec fut celui qui a conduit la collectivité québécoise dans l'état de faiblesse, le plus absolu, face au pouvoir fédéral et à la bourgeoisie anglophone, qui ait peut-être existé depuis la Confédération.

Au plan économique, malgré les responsabilités importantes qui sont celles du fédéral, la CSN soutient que ce gouvernement s'est disqualifié; qu'il a accentué, au Québec, les effets de la crise par ses choix politiques fondamentaux. Sa décision, par exemple, d'abaisser le niveau de son déficit alors qu'à peu près tous les gouvernements oc-

cidentaux acceptent de l'augmenter.

Au plan social, la faillite du gouvernement est achevée. *"Porteur, pour des milliers de personnes, d'espoirs de construction d'un pays, il sera devenu celui qui aura achevé de détruire les rares mécanismes originaux d'ajustements sociaux que nous nous étions collectivement donnés depuis 20 ans. Celui des négociations dans le secteur public, par exemple."*

Selon la CSN, l'image de marque de ce gouvernement d'un homme, d'un seul homme, aigri et désabusé, s'affirme de plus en plus comme étant le mépris; un mépris qui s'exerce en particulier à l'endroit des travailleuses, des travailleurs et de leurs organisations syndicales.

"Aujourd'hui, avec toute la gravité nécessaire, la CSN constate que ce gouvernement, pour s'être disqualifié au plan national, au plan économique, au plan social, doit avoir la décence de démissionner", soutient la centrale.

les évêques ont dénoncé la misère du peuple

Face à l'assaut des politiciens, des financiers et de plusieurs bien pensants de la société à la suite de la déclaration des évêques canadiens en début d'année, le président Donatien Corriveau a réagi le 11 janvier, à l'ouverture du Conseil confédéral, en dénonçant *"la réaction violente, agressive et perfide"* de tout ce beau monde.

Pourquoi, a-t-il demandé, la déclaration des évêques provoque-t-elle des réactions aussi agressives? *"Parce qu'ils ont affirmé que le chômage est intolérable; parce qu'ils refusent de soumettre l'homme et la femme à la machine, aux impératifs de l'industrialisation, à la voracité du capital."*

Dans son intervention, Donatien Corriveau a félicité les évêques pour cette déclaration engageante en faveur des plus démunis. *"Voici que des hommes libres d'intérêts immédiats, financiers ou industriels, ont élevé la voix pour mettre devant la société canadienne la souffrance et le désespoir de centaines de milliers d'hommes et de femmes, de jeunes et de vieillards"*, a-t-il constaté.

Malgré ce que peuvent en dire les politiciens ou encore certains commentateurs, ce ne sont ni les évêques, ni la CSN, qui fabriquent cette image et présentent une vision catastrophique du capitalisme. Ce sont les capitalistes eux-mêmes qui en font la démonstration.

Les responsables

Aux yeux du président de la centrale, il y a un aspect important qui semble échapper tant à M. Trudeau, dans les commentaires qu'il a fait en provenance de la Thaïlande, qu'au Conseil du patronat ou à quelques commentateurs: ce ne sont pas les évêques canadiens qui ont créé 1,500,000 chômeurs, qui ont fermé les usines, qui ont mis fin de façon autoritaire à la libre négociation! Ce sont les pouvoirs politiques! Ce sont les pouvoirs économiques!

"Premièrement, ont dit les évêques, il faut que le chômage, et non l'inflation, soit reconnu comme le problème numéro un de la crise actuelle". Le mouvement ne peut qu'être en parfait accord avec cette déclaration; nous l'affirmons depuis des années.

**LES DÉCRETS:
DES FOLIES
QUI DOIVENT
DISPARAÎTRE**



Les décrets du gouvernement Lévesque sont à la mesure de l'arrogance et du mépris qu'il a démontré tout au long du simulacre de négociation de l'automne '82 avec le Front Commun. La loi 105 (109 décrets) confirme le mandat que ce gouvernement s'est donné: imposer des reculs sur les conditions de travail et de vie des travailleuses et des travailleurs de l'État sans égard à la qualité et la quantité des services offerts à la population.

dans l'éducation

DIX ANS DE LUTTES QUI S'ENVOLENT

Dans l'éducation, l'attaque est brutale à tous les niveaux et particulièrement grave au chapitre de la sécurité d'emploi. À tel point, que 2,000 professeurs de cegep seront à toutes fins pratiques éjectés du réseau. L'application des décrets aura certainement des effets désastreux sur le climat de travail et à n'en pas douter sur les services que nous pourrions encore assurer.

quel les syndicats n'auront aucun moyen de défense. Pour les commissions scolaires l'explication des motifs d'abolition des postes est disparue de même que l'obligation de combler les postes libres. Cela veut dire en clair que les employeurs pourront procéder à des abolitions de postes comme bon leur semble.

D'autre part, le tripotage de nos conventions collectives est tel que l'ancienneté ne sera même plus un critère sur lequel nous pourrions compter au niveau des mouvements de

personnel. Dans le cas de mutation ou de transfert, l'ancienneté sera ignorée au risque de recréer des situations déjà vécues et depuis longtemps éliminées telles: le favoritisme, le patronage, ou plus désastreux, les règlements de comptes. Bref, il s'agit d'un retour à une situation d'il y a vingt ans.

Les décrets s'attaquent également à une série d'autres dispositions, par exemple: — Possibilité de changer les horaires de travail sans consultation, — possibilité de faire des mises à

pied temporaires pour des ralentissements cycliques ou saisonniers, sans aucune mention de ce qui arrive au niveau de l'ancienneté(cegep), — dorénavant les employé-e-s en disponibilité des autres catégories de personnel (professionnels non-enseignants, profs, cadres) pourront faire le travail des employé-e-s de soutien (commissions scolaires), — disparition des acquis supérieurs à la convention collective (ententes locales dans les commissions scolaires).

**les employé-e-s
de soutien
des commissions
scolaires
et des cégep**

De façon générale c'est l'éclatement de toutes les barrières nous protégeant contre l'arbitraire patronal. Dans les cégeps tout le mécanisme régissant les abolitions de postes (le plan d'effectif) vient de passer au rang d'un simple document d'information sur le-



**chez les
enseignants
de cégep**

Alors que la clientèle étudiante augmente régulièrement de 5% depuis quelques années, le gouvernement augmente la tâche du personnel enseignant de 15%, ce qui fait disparaître 1 500 postes, touchant ainsi un minimum de 2 000 personnes si l'on considère le nombre d'enseignants à temps partiel qui travaillent actuellement dans le réseau. Toutes ces personnes n'ayant pas la sécurité d'emploi, un grand nombre sera mis au chômage. Pour leur part, les personnes mises en disponibilité (qui ont la sécurité d'emploi) ne toucheront plus que 80% de leur salaire la première année et 50% les années subséquentes. De plus, on peut présumer que les femmes qui constituent actuellement le tiers environ du personnel enseignant écoperont davantage, les dernières arrivées seront les premières parties.

Au niveau de la tâche, le décret impose une augmentation du cadre horaire; anciennement de 08:00h à 18:00h, il est aujourd'hui porté de 08:00h à 23:00h, ce qui permet aux administrations des collèges d'absorber l'augmentation de clientèles étudiantes en transportant les cours le soir, détériorant ainsi la vie étudiante et rendant plus difficile le contact étudiant-professeur à l'extérieur des cours.

Le décret élimine aussi les règles et la formule de répartition des professeurs entre les collèges et dans les collèges entre les disciplines. La concurrence entre les collèges et les départements va commencer. Selon quels critères le ministère et les collèges vont-ils allouer les ressources humaines? Le lobbying des administrations locales ou celui des industries régionales? Les options de pres-

tige? C'est le retour au patronage.

Au chapitre de la sécurité d'emploi, c'est un recul important que nous impose le décret: alors que tout professeur avait droit à la permanence après trois années d'enseignement à temps complet et après deux années s'il était dans un poste, la permanence ne s'accordera plus dorénavant qu'après trois années dans un poste; vous aurez beau avoir enseigné pendant quatre ou cinq ans, si vous n'avez pas été sur un poste trois années consécutives, plus de permanence. À toutes fins pratiques, il n'y aura plus de nouveaux permanents, surtout avec le nombre de mises en disponibilité dans chacune des disciplines due à l'augmentation de tâche décrite plus haut. Le corps enseignant est condamné à vieillir prématurément.

Au niveau de l'organisation immédiate de notre travail que la structure départementale encadre, c'est aussi un grand chambardement que le décret impose. Depuis plusieurs années les enseignantes et les enseignants se sont donnés des structures de travail collectif où les décisions se prennent en assemblée départementale. Le décret nous impose une structure hiérarchique avec un chef de département — contremaître qui a toutes les responsabilités, tant pédagogiques qu'administratives et qui ne rend des comptes qu'aux administrations locales.

De plus, le décret introduit un certain nombre d'autres dispositions comme l'engagement de chargés de cours seulement à l'éducation des adultes, l'élimination de la disposition prévoyant la libération

du comité de négociation pour la prochaine ronde, la réduction des libérations syndicales, le remboursement de trois jours de maladie seulement au lieu de sept remboursés actuellement etc. On est donc très très loin du statu quo sur le normatif que claironnait le gouvernement Lévesque lors de la sanction de la loi 105.

une attaque à la libre négociation

Jamais dans l'histoire du syndicalisme au Québec, les travailleuses et les travailleurs n'ont eu à subir des attaques aussi violentes dans leurs droits les plus fondamentaux. C'est l'abolition du droit à la libre négociation que vient de décréter le gouvernement Lévesque alors qu'il a déjà aboli le droit de grève légale par sa loi 70.

Les travailleuses et travailleurs du secteur public sont prêts à utiliser leur droit légitime de grève pour obtenir le droit à la libre négociation. Ce que nous voulons ce sont des conditions de travail négociées, sans recul. Nous ne pouvons pas céder, car si nous le faisons qu'advient-il de tout le régime des relations de travail au Québec?

DANS LES CEGEPS

- Coupures de salaires de 20%
- Augmentation de tâche de 15%
- Mise à pied de 1 500 enseignantes et enseignants

AVIS : Monsieur Lévesque, les enseignantes et les enseignants de CEGEP considèrent que le danger croît avec l'usage.



dans le réseau des affaires sociales

LE MÉPRIS DU GOUVERNEMENT VA LUI ÊTRE RENDU AU CENTUPLE

Au début des pseudo-négociations de l'automne dernier, le ministre des Affaires sociales, Pierre-Marc Johnson, s'était fixé comme principal objectif, dans son secteur, de créer les conditions susceptibles de favoriser la mobilité du personnel à qui mieux mieux.

Par le décret que le gouvernement a édicté dans la loi 105, on peut dire que pour une fois il a tenu ses promesses, du moins celles qu'il s'était faites à lui-même.

un recul de plus de dix ans

Peu s'en souviennent, mais c'est au début des années '60 que par des grèves illégales (ça toujours été comme ça, vous voyez), les infirmières de l'hôpital Ste-Justine, en particulier, avaient obtenu des comités de nursing dont les dénonciations et les recommandations avaient contribué largement et décisivement à améliorer la qualité des services de santé au Québec.

La principale notion qui avait été dégagée pour déterminer les bases de services de meilleure qualité, ce fut celle d'un poste dans un service ou dans une unité de soins, si vous préférez. En 1966, cette notion était intégrée à la convention collective et elle s'est avérée depuis le coeur de l'organisation du travail dans le réseau des hôpitaux et

des autres établissements du secteur des Affaires sociales.

C'est ainsi, que malgré l'appétit vorace du gouvernement de couper dans les services depuis 1976 et particulièrement ces dernières années, un minimum de garanties, reliées à cette notion, ont évité que la situation ne se dégrade davantage.

Le décret de la loi 105 vient abolir complètement cette notion et procure aux administrateurs des établis-

sements et au gouvernement toute la latitude pour remanier les services et les vocations des établissements sans avoir à tenir compte de la convention collective.

Ainsi, par la possibilité de créer des postes fusionnés à sa guise, par exemple deux jours dans une unité de soins et deux jours dans une autre, l'employeur va économiser encore du temps consacré aux patients qui, plus que jamais, deviendront des numéros qui n'auront jamais affaire

avec le même personnel. Si vous avez déjà fait un séjour à l'hôpital, vous êtes en mesure de réaliser ce que cela signifie.

les salarié-es vont suivre leurs lits c'est à peu près comme le déménagement des Caisses d'Entraide

Ce fut un tollé général, l'automne dernier lorsque les Caisses d'Entraide économique ont décidé de déménager leur siège social d'Alma à Québec en pleine nuit et de demander aux employés de se présenter à leur nouveau lieu de travail, le lundi matin. Eh bien c'est ce qui va se passer dans le réseau des Affaires sociales et c'est autorisé par le décret. Lorsqu'un service ou une partie ou un établissement seront transférés ailleurs, les salarié-es en commençant par les plus anciens devront suivre, un point, c'est tout! Les salarié-es qui refuseront ce transfert seront réputé-es avoir démissionné.

fusion de services

L'employeur pourra désormais, en vertu du décret, fusionner des services pour n'importe quel prétexte, ce qui aura pour conséquence, par exemple, de lui permettre d'affecter une seule infirmière au nouveau service du nursing, pour tout un centre d'accueil pour personnes âgées,



8 nouvelles csn

alors qu'il y en a plus d'une d'affectée aux unités de soins actuelles.

quelques autres perles

Ce sont les reculs les plus fondamentaux conte-

nus dans le décret ce qui n'empêche pas le gouvernement d'y stipuler en plus qu'il nommera lui-même les arbitres qui appliqueront son décret. En outre, les journées de vacances et les congés fériés ne comptent plus pour l'ac-

cumulation de l'ancienneté. La fusion de postes ou la création de services communautaires ou centralisés comme les buanderies ou les cuisines et même les bureaux, pourront entraîner des mises à pieds ce qui était

prévenu par la convention collective. Et les absences temporaires (de courte durée) ne devront pas être remplacées forcément et pourront même l'être de façon partielle et interrompue: une heure par-ci, par-là aux heures de pointe.

le secteur public en bref... le secteur public en bref... le secteur public en bref... le secteur public

à quoi serviront les coupures de salaires

Le 8 décembre 1982

Gouvernement du Québec
Monsieur Denis Vaugeois
Député de Trois-Rivières

Monsieur le Député,

Attendu l'urgence de la situation, quelques questions s'imposent face à l'attitude de votre gouvernement envers les travailleurs(euses) du secteur public dans la soi-disant négociation qui se déroule présentement. En diminuant nos salaires, est-ce que cela permettra de hausser les prestations des bénéficiaires de l'aide sociale? De diminuer le chômage? D'augmenter les bourses pour les étudiants du CEGEP et de l'Université? Malheureusement, nous en doutons fortement, Monsieur le Député, combien de millions de dollars en moins circuleront dans la région 04 dans les trois premiers mois de 1983? Nos membres se sentent assaillis de toute part, hausse prochaine des tarifs d'électricité, les paiements, eux, ne diminueront pas de 20%.

Certains de nos membres résidant au Cap-de-la-Madeleine verront leur compte de taxes augmen-

ter, vu une coupure de \$700,000.00 dans le versement des péréquations. Ceux qui résident à Pointe-du-Lac sont guère plus chanceux car ils devront vraisemblablement payer la note pour un service policier alors que 97% de la population se sont prononcé contre lors d'un récent référendum.

Ottawa, Ottawa! Cette fameuse excuse ne peut plus nous atteindre! Nos membres résidant à Trois-Rivières comprennent que vous avez quelque peu perdu la face lors de l'élection municipale, mais vous demandent de ne pas la perdre aux yeux de la classe ouvrière, prenez position une fois pour toute, Monsieur Guy Bisailon l'a fait lui!

Êtes-vous conscient que l'opération Loi 70 de Lévesque-Bérubé sert de cadre aux patrons du secteur privé qui se livrent eux-mêmes au pire chantage contre les syndicats, utilisant le plus souvent la menace des fermetures d'usines et de mises à pied pour obtenir la réouverture du contrat signé et obtenir des concessions sur les droits sociaux, etc.

Votre gouvernement a une dernière chance de rajuster ses choix; s'il ne

saisit pas l'occasion, il devra supporter publiquement, politiquement et pour longtemps, les conséquences de son refus.

DENYS COMEAU,

président
Syndicat des
travailleurs(euses)
du centre d'accueil
Ville-Joie St-Dominique
(FAS-CSN)

Devinez donc qui sont les personnes les plus utiles au pouvoir à l'heure actuelle au Québec...

Voici quelques indices:

- les travailleuses et travailleurs voient leurs conditions de travail décréées et leurs salaires coupés ou gelés pour une période de trois mois. Et par rapport au salaire en juillet dernier, il n'y aura pour ces personnes pratiquement aucune augmentation de salaire d'ici trois ans. Les policiers provinciaux et assimilés ne sont pas touchés.
- les députés à l'Assemblée Nationale, les mieux payés au Canada, se votent une augmentation de salaire de 6% pour 1983 et se garantissent la pleine indexation pour 1984 et 1985.
- les policiers de 18 municipalités du Québec se voient accorder des augmentations salariales de 24% pour les deux prochaines années.

Tableau des coupures de salaire dans le secteur public

Salaire horaire au
1er juillet 82

Salaire horaire au
1er janvier 83

| | |
|----------------------|------------------|
| de \$ 8.07 à \$ 9.07 | aucun changement |
| de \$ 9.07 à \$ 9.55 | \$9.07 |
| de \$ 9.56 à \$ 9.68 | \$9.08 à \$9.20 |
| de \$ 9.69 à \$10.23 | \$9.21 |
| de \$10.24 à \$10.96 | \$9.22 à \$9.86 |
| de \$10.97 à \$12.25 | \$9.87 |
| de \$12.26 à \$12.33 | \$9.88 à \$9.93 |
| \$12.34 et plus | -19.45% |

2 Chez les enseignants, les coupures surviendront à partir de février et de mars.

Tout doit être entrepris pour combattre le chômage. Tel est le message qu'a livré l'exécutif de la CSN, en compagnie des dirigeants des fédérations du privé, au ministre fédéral des Finances, Marc Lalonde. C'est dans le cadre d'une tournée de consultation pour la préparation du prochain budget fédéral en mars que le ministre avait demandé une rencontre avec la CSN.

Des propositions concrètes de création d'emplois ont été présentées par la CSN, en s'appuyant sur la stratégie sectorielle déjà développée dans le secteur privé. L'accent était mis sur la situation assez dramatique du chômage, en particulier au Québec où l'on compte plus du tiers des emplois perdus au Canada d'août '81 à décembre '82. Le Québec est en voie de se désindustrialiser; pour la CSN, un soutien spécifique de la part du fédéral est nécessaire pour arrêter cette tendance.

La CSN a également fait connaître son point de vue sur la politique monétaire du gouvernement et suggéré des réformes du régime fiscal canadien. À ce chapitre, l'exécutif a suggéré au ministre d'aller chercher de nouvelles sources de revenus chez les mieux nantis par une taxe spéciale sur les objets de luxe ou la mise en vigueur d'un impôt sur la fortune, par exemple.

Les responsables de la CSN ont également dénoncé le programme du 6 et 5%, limitant les salaires de milliers de travailleuses et travailleurs canadiens. Une telle réduction du pouvoir d'achat des travailleurs ne peut qu'engendrer plus de chômage.

Le ministre fédéral du Travail, Charles Caccia, qui était également présent, a profité de l'occasion pour

lors d'une rencontre avec le ministre Lalonde



LA CSN EXIGE DES ACTIONS CONCRETES SUR L'EMPLOI

inviter la CSN à participer à une concertation patronat-gouvernement-syndicat, comme celle qui existe déjà à Ottawa sur la question de la productivité. La réponse de l'exécutif a été amenée sans ambiguïté: s'il s'agit

de "spectacle" du genre des sommets économiques qu'on a connus au Québec, ça ne présente que peu d'intérêt pour la centrale; par contre, s'il s'agit de discuter de questions concrètes en lien avec différents

secteurs de travail, les pêcheries, les transports, etc. la CSN est prête à participer dans la mesure où il peut en sortir des résultats concrets.

Sur les propositions sectorielles présentées par la CSN, le ministre Lalonde a fait quelques commentaires. Sur la question d'une éventuelle surtaxe sur les importations de bois mou du Canada que les États-Unis songent à mettre en vigueur, le fédéral considère le dossier important et fait des pressions pour que Washington renonce à l'idée. Concernant les pêcheries, les ministres sont en train de définir une politique, une stratégie, il ne semble pas y avoir de consensus encore.

Interrogé par le président de la CSN sur l'orientation de son prochain budget, le ministre est demeuré vague, se contentant d'affirmer que la question de l'emploi était la principale préoccupation.

chez les Cartonnières Standard

en chômage forcé, les travailleuses sont pénalisées par la commission d'assurance-chômage

Les travailleuses et travailleuses de la compagnie les Cartonnières Standard de Montréal continuent leur lutte pour obtenir de la commission d'assurance-chômage un traitement moins injuste.

Encore près de 140 employés n'ont pas été rappelés au travail depuis la fin du conflit qui les opposa à leur employeur au cours de l'été.

Depuis le 9 novembre,

la commission d'assurance-chômage refusait d'indemniser les travailleuses et travailleuses non rappelés. À la suite d'une représentation auprès du ministre d'État Serge Joyal, les travailleuses et travailleurs ont pu recevoir des indemnités, mais incomplètes.

La CAC refuse toujours de leur accorder la somme totale de leurs prestations, en ne leur recon-

naissant une indemnité qu'à partir du 4 décembre pour les employés du secteur boîte ondulée et du 14 décembre pour ceux de la boîte pliante. La lutte continue.

D'autre part, les membres du syndicat remercient les militants de la CSN qui leur ont donné leur appui pour passer au travers des difficultés qu'ils ont vécu À CAUSE DE la décision injustifiée de la CAC.

la lutte aux concessions aux États-Unis: le cas de Morse Cutting Tools

ORGANISÉS ILS ONT RÉSISTÉ

L'attaque de Gulf Western contre les travailleurs de Morse Cutting Tools pour exiger d'eux des concessions se situait dans le cadre d'une offensive menée par cette compagnie pendant l'essentiel de l'année '81 contre les travailleurs de toutes ses usines.

Plusieurs syndicats des autres usines avaient réussi à résister à cette offensive mais huit d'entre eux avaient dû céder dans une certaine mesure, signant des conventions avec des pertes par rapport à l'ancienne.

Gulf Western menaçait les travailleurs de Morse Cutting Tools de déménager les activités de New Bedford dans une des usines au Michigan, où des concessions avaient été acceptées, s'il y avait refus de leur part.

Conscient de la situation économique et politique qui leur était défavorable, conscient, aussi de l'état interne du syndicat, l'exécutif a jugé qu'une grève strictement défensive serait probablement longue et très difficile à soutenir. À la recherche d'autres voies, le syndicat a commandé une étude sur l'entreprise, ses problèmes et s'il y en avait, leurs causes.

la compagnie était fautive

Cette étude a démontré que Gulf Western, depuis

qu'elle avait acheté cette entreprise en 1968, avait systématiquement désinvesti, elle avait utilisé systématiquement les profits de Morse Cutting Tools pour financer d'autres opérations. Le réinvestissement était mineur et nettement en-deçà de ce que réalisaient les compétiteurs. L'étude concluait donc que les conditions de travail ou de salaire des travailleurs n'étaient aucunement à la source des problèmes de l'entreprise et même que des concessions pouvaient contribuer à l'accélération de ce processus de désinvestissement et donc à terme à la fermeture de l'entreprise, la perte des emplois. Cela pouvait donc contribuer à saper la base industrielle de la région.

Il était ainsi clair que Gulf Western cherchait à profiter de la vague de propagande de pro-concessionniste et de la vague effective de concessions obtenues dans de nombreuses industries et ce, même si dans ce cas précis, la situation économique globale de l'entreprise ne justifiait pas de telles concessions.

À la fin avril, avant la publication de l'étude, Gulf Western ajouta à ses demandes; elle voulait en plus:

- modifier les postes de travail
- augmenter la mobilité
- la réduction des pauses

— un plus grand contrôle sur les cadences de travail

— une réduction du comité de négociation

— l'élimination du plan dentaire

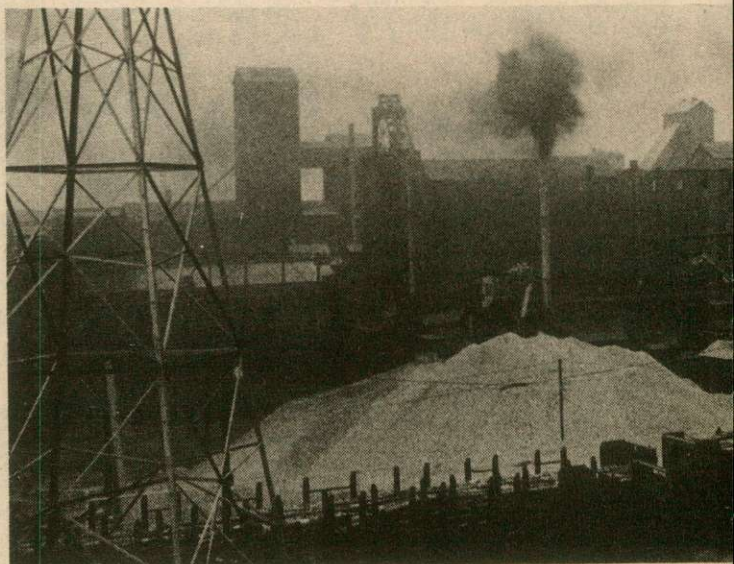
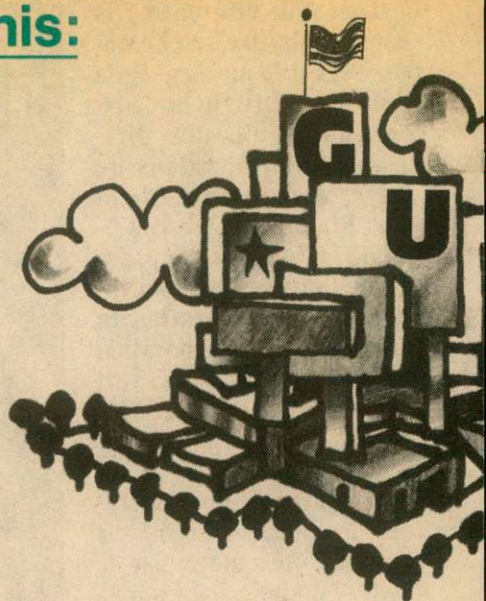
— le paiement en partie par les travailleurs de l'assurance-maladie.

Le résultat du vote de grève a été de 415 pour et 7 contre.

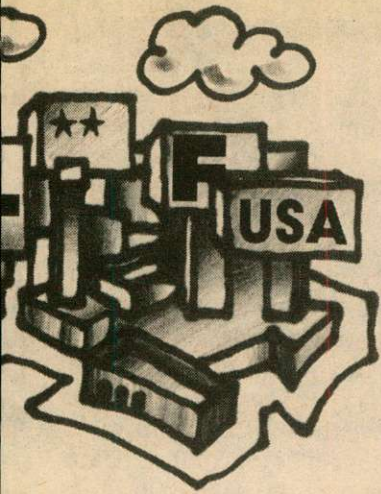
des appuis de partout

Dans la semaine qui suivit, le syndicat publia, en conférence de presse, son dossier sur l'entreprise et présenta ses revendications soit 7.4% d'augmentation des salaires et bénéfices et une entente en cas de fermeture de l'usine.

La seule proposition de la compagnie avant la grève a été le maintien d'une



Les multinationales, telles que la Gulf, ont peu de respect pour les travailleurs qu'ils emploient. Sur cette photo, nous voyons l'usine de la Gulf à Shawinigan, que la multinationale américaine a fermée, préférant concentrer ses opérations ailleurs. Dans l'usine de la Morse Cutting Tools, propriété de la



coupure de \$0.51 l'heure au lieu de \$1.90 l'heure ainsi que le maintien de ses autres demandes.

Deux jours avant le début de la grève, le 10 mai, le syndicat publia une liste des appuis qu'il avait déjà obtenus incluant un grand nombre de syndicats de la région, plusieurs appuis politiques comme le sénateur et les représentants de l'État, un membre du congrès américain, des conseil-

En janvier 1982, les travailleurs de Morse Cutting Tools à New Bedford au Massachusetts, reçoivent de leur employeur ses propositions de renouvellement de leur convention collective venant à échéance dans le mois de mai suivant.

Gulf Western, importante société multinationale américaine, propriétaire de leur usine, leur proposait de réduire la prime de nuit de 10% du salaire horaire à \$0.25 de l'heure.

d'éliminer trois jours de congés fériés et 3 jours de congés-maladie,

de réduire la période maximum de vacances de 6 à 4 semaines,

de réduire les salaires et avantages sociaux de \$4.40 l'heure,

de couper l'assurance pour les travailleurs mis à pied ou en retraite anticipée,

d'éliminer les paies de séparation pour les travailleurs qui partent à la retraite et enfin

de rétablir le temps supplémentaire obligatoire.

lers de la ville, le clergé, certaines facultés de l'université et d'autres représentants de la communauté.

Pendant les trois mois de la durée de la grève, cet appui contre les concessions et en faveur du réinvestissement chez Morse Cutting Tools s'est élargi. Le conseil de ville s'est engagé en faveur du maintien de l'usine sur place et en faveur de moyens pour assurer sa survie à long terme.

Le syndicat, en plus de la lutte sur le terrain, a réussi à engager des appuis larges autour de cette question de réinvestissement et du

maintien de l'usine à New Bedford, appuis dans la région bien sûr, mais aussi avec une couverture de presse nationale.

Après deux mois de grève, la compagnie a décidé de couper l'assurance aux grévistes et aux pré-retraités. Cette mesure a eu pour effet d'amener les retraités sur les lignes de piquetage. Deux jours plus tard, la compagnie a décidé de rétablir l'assurance.

Face à cette mobilisation grandissante contre ses politiques d'investissement ou plutôt de désinvestissement, Gulf Western a fini par retraiter et le 9 août, elle retirait ses demandes de concessions pour offrir une convention collective de trois ans avec des améliorations aux salaires, pensions et assurances. L'assemblée générale a très largement accepté ce règlement.

quelles leçons tirer de cette lutte ?

Il est bien clair que les circonstances qu'on retrouve pour Morse Cutting Tools ne se retrouvent pas dans tous les cas. Certains éléments peuvent certainement être utiles tout de même.

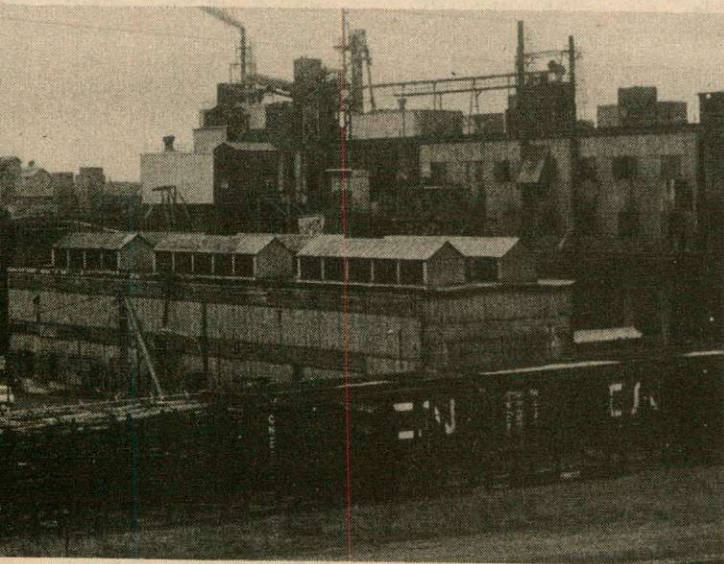
Avant même la fin de la convention collective, le syndicat s'est penché sé-

rieusement sur la situation de l'entreprise, sur les causes de ses problèmes et les façons d'y remédier.

En plus, donc, de préparer activement la grève au niveau local, cet enlèvement a permis de développer des appuis incluant des institutions ou personnes pour le moins peu enclines à soutenir une lutte ouvrière.

Enfin, cette stratégie du syndicat lui a permis de prendre l'offensive dans le conflit et de placer Gulf Western sur la défensive. D'attaquante qu'elle était, la compagnie s'est retrouvée obligée de passer plusieurs mois à tenter de défendre ses politiques de gestion sans parvenir vraiment à retourner la vapeur. Son image a été sapée: malgré sa puissance économique cette entreprise a perdu de la légitimité, de la crédibilité auprès de la population de la région.

Certains syndicats CSN ont déjà commencé de telles opérations (par exemple le Syndicat des employés de Westinghouse à Sept-Iles); il faut continuer de refuser la vue étroite des patrons qui veut que les salaires soient la cause des problèmes et en même temps la solution à ces problèmes. Dans tous les cas, on se rend vite compte que la gestion de l'entreprise est au centre des difficultés.



même multinationale, la compagnie a exigé des concessions des travailleuses et travailleurs: ces derniers ont résisté et ont obtenu gain de cause, convaincu qu'ils étaient, qu'il faut mener la lutte aux concessions.

...petites nouvelles...



Quebecor 72 infractions au code du travail

Dans le conflit qui oppose les publications Quebecor à ses 24 employé-e-s de ses hebdomadaires artistiques, un enquêteur gouvernemental vient d'établir que la compagnie de Pierre Péladeau est coupable de pas moins de 72 infractions au code du travail, particulièrement en ce qui concerne l'utilisation des scabs. Citons, parmi les plus connus dans le milieu "artistique", les potineurs Edward Rémy et Roger Sylvain, le chroniqueur Pierre Brousseau de même que l'éditeur des hebdomadaires Pierre Luc. Des poursuites suivront sans doute.

...

lock-out à la radio de Joliette

Depuis le 13 décembre, les neuf employé-e-s syndiqué-e-s de la station CJLM sont en lock-out. Incapable de s'entendre avec ses employé-e-s, la direction a proposé que le conflit soit résolu par arbitrage, ce qui est impossible dans le cas de CJLM puisqu'il ne s'agit pas d'une première convention. De plus, les syndiqué-e-s, en février dernier, ont déjà fait des concessions de plus de \$30,000. Maintenant, la direction exige d'autres concessions, entre autres des mises à pied en même

temps que des cadres sont engagés. Avant d'accepter des coupures, les employé-e-s de CJLM veulent que la direction en prove, livres en mains, la nécessité.

...

East Broughton Fin du lock-out à la Knickerbocker

Après près d'un an de lock-out, les 70 travailleuses et travailleurs ont accepté à 90% l'entente concernant le protocole de retour au travail, ils reprendront le travail le 17 janvier. Ils ne rentreront pas la tête basse puisque cette année de lutte et de solidarité exemplaire leur a permis d'arracher des gains.

Parmi les principaux gains: conservation des acquis, amélioration de la clause d'ancienneté, hausse salariale de 8% pour '83 et 8% pour '84, augmentation de la contribution de l'employeur au régime d'assurance-groupe, etc.

Ces gains sont d'autant plus significatifs que tout au long de la lutte la compagnie n'a pas ménagé les tactiques déloyales: menace de fermeture, chantage, non respect des ententes à la table de négociation.

En date du 7 janvier, il y avait à la CSN 21 grèves ou lock-out dans lesquels étaient impliqués 946 travailleuses et travailleurs.



les travailleurs de C.E. St-Pierre veulent que le 45 soit respecté

À la fin de 1980, la ville de Rimouski décidait de donner le contrat d'enlèvement des ordures ménagères à la compagnie Services Sanitaires du Bas St-Laurent, une compagnie nouvellement formée, faisant ainsi perdre leurs emplois aux travailleurs de C. E. St-Pierre, compagnie qui avait le contrat depuis 1959. Syndiqués CSN, ils demandent que soit respectés les articles 45 et 46 du Code du Travail, qui rendent possible, lorsqu'il y a concession totale ou partielle d'une entreprise, le transfert de l'accréditation syndicale de l'ancien employeur au nouveau, avec toute la convention collective.

Une première demande en ce sens a été rejetée par le juge Rochette en 1981 mais le juge Auclair, en 1982 a renversé cette décision et donné raison au syndicat. Depuis, la rumba légale s'est continuée, l'employeur ayant obtenu d'un juge de la Cour Supérieure la suspension de l'application du jugement Auclair. Les travailleurs trouvent que ça a assez duré, deux ans sans travail, et que la vie sur le bien-être, ça suffit. Et ce n'est pas un cas unique au Québec: des milliers de tra-

vailleuses et de travailleurs sont dans cette même situation malgré le jugement Burns, confirmé par la majorité des juges au Tribunal du Travail. Selon ce jugement, un sous-contractant doit respecter l'accréditation syndicale ainsi que la convention collective qui liait son prédécesseur au syndicat. Les syndiqués sont allés rencontrer, début janvier le député local et ministre Alain Marcoux et ce dernier s'est engagé à intervenir auprès du ministre du Travail pour que le jugement Burns soit respecté.

...

vote de grève au Chateau de l'Aéroport à Mirabel

Le 9 janvier dernier, les 140 travailleuses et travailleurs CSN du Chateau de l'Aéroport, à Mirabel, ont mandaté par un vote de 93% leur comité de négociation de déclencher la grève au moment qu'il jugera opportun. Ces travailleuses et travailleurs sont sans contrat de travail depuis avril 1982 et il ne reste plus à régler, après 15 séances de négociation, que les questions à incidence salariale: congés fériés, congés de maladie, prime de nuit, vacances, rétroactivité, salaires et durée de la convention. Début janvier, le propriétaire Canadien Pacifique faisait une offre de 4% et 4% pour un contrat de deux ans, sans parler des autres clauses. L'année s'annonce dure pour CP-Hôtel puisque les travailleuses et travailleurs sont bien décidé-e-s à décrocher une autre bonne convention CSN, comme il

...petites nouvelles...

s'en négocie depuis que notre centrale est entrée dans le secteur des hôtels.

...

Provigo recherche l'affrontement

Les négociations vont mal à l'entrepôt Provigo de Québec, à un point tel que les travailleurs sont convaincus que Provigo veut les pousser à la grève, comme ont dû le faire des employé-e-s de la même compagnie au Saguenay/Lac St-Jean, sur la Côte-Nord et à Montréal. Entre autres obstacles à une entente, il y a le fait que la compagnie veut congédier un employé sans que ce dernier n'ait aucun recours. Quant aux offres salariales, elles sont nettement insuffisantes.



économie

Davie Ship: les travailleurs acceptent à contre-cœur le 6 et 5%

Lors d'un troisième vote, le 12 décembre, les travailleurs ont accepté de se conformer à la politique soi-disant "volontaire" du 6 et 5 pour limiter les hausses de salaire.

Depuis un certain temps, les travailleurs de la Davie à Lauzon avaient été l'objet de pressions incroyables de la part des députés, des maires, du conseil écono-

mique régional, des ténors des lignes ouvertes, des ministres fédéraux, sans parler de la compagnie, pour accepter des hausses de 6 et 5 pour 1984-85. C'était présenté comme un pré-requis à l'obtention du contrat d'un traversier pour la CN Marine.

Après deux semaines de négociations, les travailleurs ont arraché quelques gains par rapport aux offres initiales. Ainsi, la hausse de 12% prévue pour 1983 demeure, incluant l'indexation négociée jusqu'au 1er janvier '84, en 1984 et 85, la hausse de 6 et de 5 respectivement sera calculée sur le salaire moyen plutôt qu'individuel, plus \$0.04 de l'heure.

Rappelons que la décision du 12 décembre a été prise dans le contexte où la compagnie venait d'effectuer quelque 750 mises-à-pied.

...

le travail continue chez Forex

Suite à de longues et dures négociations entre la compagnie Forex et le syndicat, les deux parties en sont arrivées à une entente qui permet la poursuite du travail à l'usine de Val d'Or. Conscients de la nécessité de travailler, le syndicat a accepté des concessions temporaires sur la convention actuelle mais, par contre, l'employeur assure du travail pour tout le monde pendant trois mois et assure que l'usine va avoir tout l'approvisionnement venant des autres usines de Forex.

Le syndicat CSN a toujours été prêt à regarder des solutions pour pouvoir continuer à travailler, mais

il n'est pas question d'accepter des reculs permanents au niveau de la convention collective qui fut gagnée après de trop dures luttes. L'employeur, face à la tenacité du syndicat CSN, a reculé sur ses demandes et c'est pour cette raison que les parties en sont arrivées à un règlement qui fut agréé à l'assemblée générale du syndicat du 21 décembre 1982.

La lutte pour le droit au travail se continue et l'exemple est donné que même en période de crise, les travailleurs peuvent et doivent conserver leurs acquis et leur syndicat, les seules garanties d'une vie meilleure et d'une économie saine et viable. Le chantage ne sera jamais une arme acceptée par le mouvement syndical et cela en n'importe quel moment.



organi-sation

Alcan, Shawinigan les travailleurs restent à la CSN

Lors d'un vote en décembre dernier, les travailleurs de cette entreprise ont réaffirmé avec encore plus de force leur volonté de rester dans les rangs de la CSN.

Lors du maraudage par la FSSA en août, celle-ci ne remportait que 270 adhérents sur une possibilité de

625. Les représentants de la FSSA avaient réussi à obtenir la tenue d'un vote en décembre. Vote qui a abouti leur déconfiture puisque un moins grand nombre de travailleurs ont voté pour eux.

...

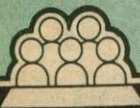
Mont-Tremblant l'anti-syndicalisme prend un coup

Quelques jours avant la fête de Noël, le juge Robert Burns du tribunal du travail, a renversé une décision du commissaire du travail Michel A. Galipeau, et ordonné à la station touristique du Mont-Tremblant, de réintégrer à son emploi, avec pleine rétroactivité, un travailleur congédié pour activités syndicales en juillet 1981.

Ce travailleur, Claude Lacroix, avait à l'époque participé à une protestation collective des employés qui exigeaient de se faire payer des sommes d'argent dues par l'employeur. Ce dernier riposta en congédiant tout le monde, pour exiger par la suite que chacun remplisse une nouvelle formule de demande d'emploi.

Entretemps, M. Lacroix avait fait des démarches auprès de la CSN pour avoir de l'aide pour former un syndicat. Il refusa alors de signer une nouvelle demande d'emploi, s'estimant congédié pour activités syndicales, ce qui est contraire à l'article 15 du Code du travail, et le tribunal du travail lui a finalement donné raison.

...petites nouvelles...



congrès

Ville congrès de la CLAT

La Confédération Latino-américaine de Travailleurs (CLAT), affiliée à la Confédération Mondiale du Travail (CMT), a tenu son VIIIe congrès à Bogota en Colombie, du 5 au 11 décembre.

Plus de sept cents délégués s'y sont réunis sous le thème: "La démocratie réelle: option de la classe travailleuse pour sa libération".

Cette organisation syndicale regroupant plusieurs syndicats d'Amérique latine existe depuis 28 ans déjà.



nouvelles publications

"Les puces qui piquent nos jobs"

Tel est le titre d'une récente publication du comité de la condition féminine de la CSN. En quelques pages, le document, qui se veut un outil de sensibilisation sur la microélectronique, démontre de façon très vivante les conséquences de l'invasion des

"puces" ou "chips" sur le travail, surtout le travail des femmes qui représentent 74% des employé-e-s de bureau au Québec. On y traite en particulier des effets sur l'organisation du travail, contrôle, monotonie, déqualification...

En bref, "tout ce que vous voulez savoir et qui ne sera jamais écrit sur votre écran".

À lire absolument!



"Vision et Travail"

L'Institut de recherche appliquée sur le travail (IRAT) lance cette semaine deux publications sur les conséquences du travail sur les facultés visuelles. La première, intitulée "Vision et travail I, la protection oculaire" examine le fonctionnement de l'oeil, les risques auxquels il est soumis, les moyens pour le protéger et conclut par un programme de protection oculaire complet.

Le second document "Vision et travail II, les tâches visuelles" traite surtout de l'environnement du travail pour ceux et celles qui effectuent du travail visuel, l'éclairage, les contraintes de toutes sortes. Le cas des écrans cathodiques est étudié en détail et un ensemble de recommandations visant l'amélioration des conditions pour le travail sur écran est proposé.

Les deux études ont été réalisées par Luc Desnoyers et Dominique Leborgne.



solidarité

le prix de la famille 1982 au comité des conjoints de la Tannerie Canadienne

La Fédération des Unions de familles vient de remettre son prix de la famille 1982 au Comité des conjoints des extravailleurs de la Tannerie Canadienne, à Kamouraska, pour leur ténacité lors du conflit qui a marqué la fermeture de la tannerie et leur entraide et leur solidarité envers les familles impliquées. Le prix de \$1,000 est accompagné d'une plaque souvenir.



le sommet populaire de Montréal organise l'information

Les groupes populaires et syndicaux participant au Sommet populaire de Montréal réfléchissent à un journal commun pour le 8 mars prochain, journée internationale des femmes. Les producteurs d'information membres du Sommet (Unité Ouvrière, Liaison St-Louis...) ont déjà entrepris les discussions sur cette possibilité. Il s'agirait d'une première collaboration large du secteur de l'information. Sur

un autre plan, le Sommet a adopté une politique d'information et a remis sur le métier le projet du réseau d'information informatisé, c'est-à-dire monté sur ordinateur.



stage à Cuba

Dans son plan d'activités pour 1982-83, le Centre international de Solidarité ouvrière (CISO) offre aux militantes et militants qui le désirent la possibilité de réaliser un stage à Cuba et au Nicaragua. Le stage au Nicaragua n'aura lieu qu'à l'automne '83, toutefois, celui à Cuba est prévu pour le printemps. La date limite de mise en candidature est le 29 janvier. Le coût approximatif de ce stage de 15 jours est de \$900., incluant le billet d'avion, les repas et l'hébergement. Pour en savoir plus: Clotilde Bertrand (514) 598-2020.



une pétition pour la réouverture de la scierie des Outardes

Les travailleurs de la des Outardes, qui est fermée depuis octobre 1981, ont amassé plus de 710 signatures pour demander la réouverture la plus rapide possible de leur moulin. Les principaux signataires de cette pétition sont les travailleurs forestiers, ceux de la scierie, les députés du comté et des commerçants de la région, qui sont affectés par cette fermeture. De plus, les travailleurs de la scierie ont questionné les

...petites nouvelles...

choix d'investissement qui ont été fait dans cette entreprise, à coup de subventions gouvernementales, alors qu'aujourd'hui l'administration de la scierie dit qu'il faudrait des millions d'investissement pour moderniser, rendre l'entreprise plus rentable.

la politique du gouvernement, appuyée et appliquée par les agents de la Sûreté, a en fait favorisé l'augmentation du nombre d'affiliés au SAAWU.

En effet, en moins d'un an, cette organisation syndicale a enregistré un accroissement de ses membres de l'ordre de 10.000, ce qui en fait la plus grande force syndicale indépendante du pays.



**inter-
national**

la lutte syndicale en Afrique du Sud se poursuit

Le South African Allied Workers Union (SAAWU), fondé en 1980, vient de remporter une nouvelle victoire dans sa lutte contre le gouvernement de Pretoria. Deux dirigeants de l'organisation susmentionnée, Thozamile Nqweta et Sisa Njikelana, ont été libérés après avoir été arrêtés avec dix autres syndicalistes. Le procureur de la province du Cap a décidé de retirer ses accusations contre les 12 syndicalistes. Cette mesure a inspiré la Cour de Justice de Johannesburg, qui n'a pas condamné non plus Alan Fine, un autre syndicaliste accusé de collaboration avec l'ANC.

Le camarade Kikine, Secrétaire général du SAAWU, a fait allusion à un document discuté au sein du Parlement et qui prouve l'existence d'un plan du gouvernement visant à supprimer cette organisation syndicale. Cependant,



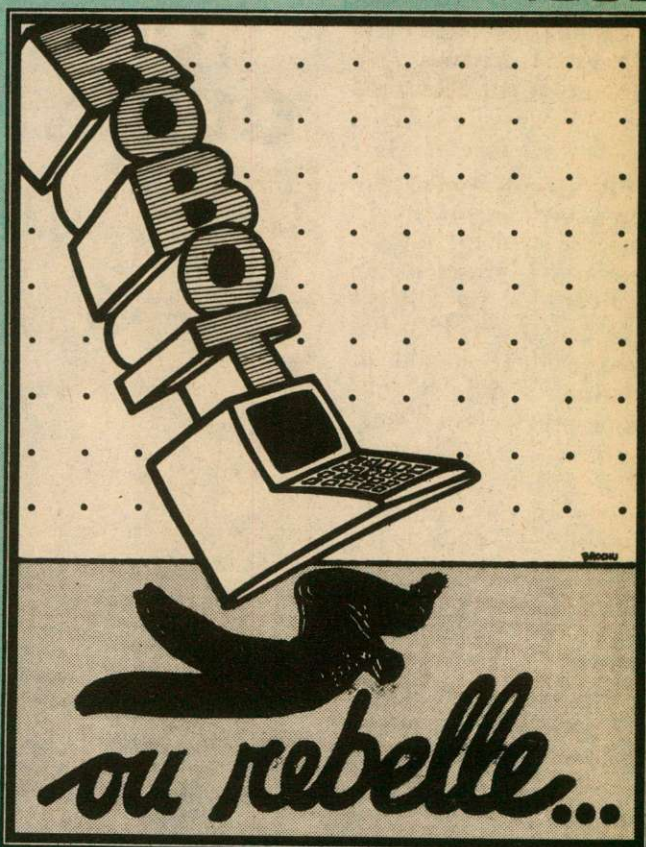
**condition
féminine**

les garderies sans but lucratif rêve ou réalité

Le regroupement des garderies sans but lucratif a récemment pris position par rapport aux orientations de l'organisme gouvernemental que constitue l'Office des services de garde à l'enfance. Cet office a développé un plan pour 1983-88 concernant les services de garde, plan qui annonce un avenir plutôt sombre pour les garderies sans but lucratif.

Le R.G.Q. déplore en particulier que l'organisme prévoit développer davantage la garde en milieu familial et encourager l'entreprise privée en matière de garderie. Un problème supplémentaire du plan quinquennal de l'office, c'est son silence sur la question cruciale du financement.

1^{ER} COLLOQUE POPULAIRE SUR LA TÉLÉMATIQUE



ORGANISÉ PAR L'INSTITUT CANADIEN D'ÉDUCATION DES ADULTES
Au Pavillon Judith Jasmin . UQAM, 1495 Saint-Denis, Montréal . les 18 et 19 février 1983
Renseignements: 842-2766



la télématique "Robot ou rebelle?"

C'est sous ce thème que l'Institut canadien d'éducation des adultes organise, les 18 et 19 février, un colloque sur les enjeux sociaux de la télématique.

On se penchera sur quatre domaines en particulier: l'éducation, l'information, la vie privée et le travail (bureautique et robo-

tique). Le colloque s'adresse aux syndiqué(e)s, non-syndiqué(e)s, groupes populaires et au grand public, et vise à sensibiliser sur les conséquences de cette "révolution" sur le travail et notre vie quotidienne et privée.

Le colloque aura lieu au Pavillon Judith-Jasmin de l'Université du Québec à Montréal. Pour de plus amples informations: (514) 842-2766

À la suite d'une démarche entreprise par la majorité des syndicats de la construction, la CSN a décidé de réorganiser l'ensemble des services disponibles aux membres de la CSN-Construction.

Depuis le 10 décembre, deux militants de la CSN, Robert Lachance et Marcellin Girard, respectivement coordonnateur du service confédéral d'organisation et président du syndicat des travailleurs de la construction du Saguenay, ont le mandat de constituer à cette fin une équipe provinciale d'organisation.

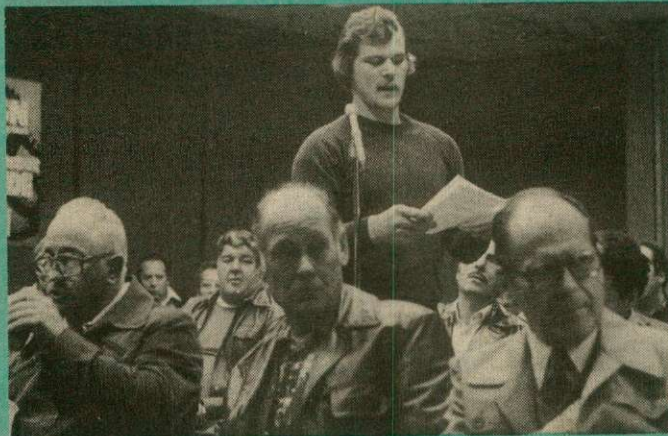
Ces militants, dont le choix fut entériné par l'exécutif de la CSN, le bureau confédéral et les syndicats qui composent le secteur construction de la CSN, se sont vus confier la tâche de réorganiser la Fédération nationale des syndicats du bâtiment et du bois (FNSBB) et de préparer le prochain vote d'allégeance syndicale, prévu pour novembre 83.

une situation particulière

Soumis à des décrets, non régis par le Code du travail mais tributaires de dizaines de lois et de multiples règlements échafaudés au cours des dernières années pour les écraser, les travailleurs de la construction doivent obligatoirement de se syndiquer dans le cadre d'un pluralisme syndical boiteux.

L'intervention des agents de l'Office de la Construction du Québec pour faire appliquer le décret sur les chantiers et le règlement de placement dans ses bureaux régionaux ont dépouillé graduellement les syndicats de

LA CSN RÉORGANISE SON SECTEUR CONSTRUCTION



leurs tâches et responsabilités élémentaires.

L'absence d'une véritable négociation, à partir de laquelle le gouvernement a toujours le dernier mot, a miné l'espoir des syndiqués de faire valoir leurs droits, notamment à la sécurité d'emploi et de revenu, sans compter les difficultés qu'ils rencontrent pour faire appliquer les normes de sécurité-santé sur les chantiers.

Depuis une dizaine d'années, soit depuis la loi 290, les travailleurs de la construction ont vu leur nombre diminué de plus de la moitié. De 200,000, ils sont actuellement moins de 80,000 travailleurs actifs. En terme de représentativité, la CSN-Construction en représente aujourd'hui environ 20%.

De ce nombre, à peine 40% ont trouvé du travail en 1982 et la situation économique actuelle ne permet pas de prévoir une reprise véritable. Les travailleurs de la construction,

principalement les plus âgés et les jeunes, sont désespérés de pouvoir continuer à gagner leur vie dans cette industrie en chute libre.

La crise économique presse, d'autre part, les syndicats, qui ne peuvent plus compter, pour maintenir les services habituels, sur les budgets antérieurs. Tout compte fait, la plupart n'ont pas le minimum économique nécessaire pour assurer le fonctionnement de leurs organisations respectives.

revitaliser le syndicalisme

Devant ces constatations, qui permettent de comprendre l'état de tension qui a paralysé ces derniers mois l'activité de la FNSBB, la CSN estime qu'il est urgent de revitaliser le syndicalisme dans le secteur construction "sur des bases démocratiques, viables et efficaces".

Aussi a-t-elle fait entéri-

ner à cette fin le 27 octobre, soit à peine un mois après la demande des syndicats, une proposition en 9 points que les syndicats de la construction, les 9 et 10 décembre, ont résolu d'adopter intégralement.

Elle propose que soient confiés à la CSN les pleins pouvoirs pour administrer la FNSBB et ses syndicats affiliés et qu'un comité de deux militants soit formé pour la réorganisation envisagée.

Ce comité, toujours selon les termes de la proposition, se voit confier "toutes les tâches afférant au prochain vote d'allégeance syndicale, à la revitalisation, à la réorganisation et à l'administration de la FNSBB et de ses syndicats affiliés."

À cette fin, la CSN devra percevoir et disposer de toutes les cotisations et revenus de ses syndicats affiliés du secteur construction et les per capita CSN et fédératifs de ses syndicats affiliés dans le secteur industrie.

Pour les syndicats du secteur industrie, la proposition de la CSN vise à maintenir leur fonctionnement démocratique interne et comme secteur, leur enjoint de s'élire un exécutif de trois personnes avec un droit de représentation au bureau confédéral (un délégué), au conseil confédéral (deux délégués), de même qu'aux différents comités, la CSN administrant le budget du secteur.

La proposition vise enfin à ce qu'au plus tard à la fin de la prochaine négociation dans le secteur de la construction, la FNSBB et les syndicats affiliés reprennent leur fonctionnement syndical CSN "réorganisé".